

Compte rendu du Conseil Municipal

27 octobre 2015

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr MATHELIN Christophe, Mme CROZET Josiane, Mme LAURENT Ginette, Mme MUGUET Angélique

Absents excusés : Mr LELY Jean-Christophe, Mr TRUCHET Jean Pierre (réunion CLECT)

A l'ouverture de la séance, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit, donné à un collègue par un conseiller municipal empêché d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean Christophe LELY, mandant, donne pouvoir à Mme Ginette LAURENT, mandataire.
Le Conseil Municipal prend acte de ce dépôt.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le déclassement d'un chemin. Le conseil municipal donne son accord.

Approbation du compte rendu du 8 septembre 2015

Déclassement chemin

Madame le maire rappelle au conseil municipal que M. Thein veut acheter le chemin passant entre ses propriétés au lieu-dit Bourrière. Lors du conseil municipal du 2 septembre 2014, l'accord avait été donné pour une vente à 2 000 €, les frais de notaires et de géomètres restant à la charge de ce dernier. Il est donc nécessaire d'établir une enquête publique. Le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder aux démarches.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le maire fait part au conseil municipal de l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal présenté, le 9 octobre dernier, par Monsieur le Préfet.

Pour notre communauté de commune, la proposition est une fusion de la totalité de la communauté avec Roannais agglomération ainsi que les communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône. La commune a deux mois pour donner son avis sur le projet envisagé. Une discussion s'engage avec des craintes et des avis différents : rassembler des communes rurales pour éviter la perte d'identité, bassin de vie plus sur Roanne, pas assez de visibilité pour les compétences, peur du devenir des communes rurales, une différence de gestion pour une « petite » commune par rapport à une ville, peur d'être « noyé » dans la masse.

Après un tour de table, il en ressort 2 voix pour et 8 voix contre la proposition du préfet.

Il est demandé qu'une proposition soit étudiée afin de rassembler des communes qui ont la même vision que nous. La décision définitive pour se positionner sur le projet proposé par Monsieur le Préfet, sera débattue lors d'un prochain conseil.

Horloge de l'église

L'horloge mère de l'église est défectueuse. Un devis d'un montant de 1 362,00 € TTC a été établi, par les établissements Desmarquest, pour la remplacer. Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et d'inscrire le montant au compte 2158 achat de matériel.

Cimetière

Madame le maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'aménager et de nettoyer une partie des fosses communes du cimetière. L'entreprise Bonnepart a effectué un devis pour un montant de 4 222,80 € TTC (17 concessions simples). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative

Suite à un changement du ballon d'eau chaude de l'école, du remplacement de l'horloge de l'église, de l'aménagement du cimetière, madame le maire propose d'enregistrer ces dépenses en investissement. Le conseil municipal décide de passer une décision modificative :

- 17 000 € compte 2315 aménagement d'entrées de bourg opération 113
- + 4 222,80 € compte 2116 cimetière
- + 1 362,00 € compte 2158 acquisition matériel (horloge)
- + 1 406,34 € compte 2158 acquisition matériel (ballon)
- + 1 055,58 € compte 2158 acquisition matériel (radiateurs)
- + 8 953,28 € compte 2158 acquisition matériel (remplacement matériel volé)

Taxe d'aménagement

Madame le maire rappelle que la part communale concernant la taxe d'aménagement est de 1,50 % (2,50 % pour le département et 0,40 % pour les recherches archéologiques préventives). Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter la part communale.

Indemnité au comptable du trésor

Madame le maire fait part du courrier envoyé par le comptable concernant une indemnité de conseil que peut prétendre les comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Après discussion, il s'avère que cette indemnité peut être versée au comptable si ce dernier intervient à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat et en dehors des horaires habituels de service. Ce dernier n'étant pas intervenu dans ce cadre là au cours de l'année, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas lui verser d'indemnité.

Point assurance du personnel

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le centre de gestion s'était proposé de négocier un marché, pour le compte de nombreuses structures, afin de mettre en concurrence les assurances du personnel. Après consultation, il s'avère que nous avons une tarification individuelle plus attractive que celle que constitue le contrat groupe. Le conseil municipal décide donc d'autoriser madame le maire à renouveler le contrat avec Groupama/Cigac.

Questions diverses

- Allée des Platanes
 - *mise en place des arbustes début novembre
 - *du gore va être remis, car il fallait attendre que la terre se tasse un peu pour terminer les abords
- Commission d'Appel d'Offres photocopieurs
 - Le marché photocopieurs a été lancé par la Copler. Un membre du conseil municipal doit être présent à l'ouverture des plis. Eric Pion est désigné.
- Point aménagement du bourg
 - Les travaux d'entrée de bourg, route de Chirassimont, devraient être réalisés courant novembre. Ceux à l'entrée du bourg, du côté du lotissement, se feront en 2017. Le Conseil Général prendra en recharge le revêtement de la chaussée.
- Goûter des anciens
 - Le goûter des anciens est prévu le mardi 29 décembre 2015 à 14 heures.

- Projet informatique

Madame le maire fait part au conseil municipal du projet de Mme Véronique Truchet. Elle propose de donner des cours de secrétariat et d'informatique gratuitement aux habitants de Machézal. Le conseil municipal valide la mise à disposition de la salle route de Chirassimont.

- Courrier

Madame le maire fait part d'un courrier reçu en mairie sollicitant l'achat de la plaque « cabine téléphonique » ainsi que la lampe qui se trouve au dessus. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas vendre ces objets.

- Vol salle d'animation

Suite au vol à la salle d'animation dans la nuit du 21 au 22 octobre 2015, des devis sont en cours pour le remplacement des matériels dérobés.

- Logement ex-poste

Un logement de l'ex-poste est vacant. Des travaux vont être réalisés, radiateurs changés, rafraichissement de la salle de bain, volets repeints. Le conseil municipal décide de fixer le loyer à 300 €.

- Trésorerie

Les services de la trésorerie de Saint Symphorien de Lay vont être réorganisés à partir du 01/01/2016. Le recouvrement des impôts est transféré à Roanne.

- Défibrillateur

Le défibrillateur a été installé. Une formation, de 10-12 personnes, pour l'utilisation de ce dernier, sera mise en place avec les pompiers en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.